

## Informations sanitaires du GDS Pays de la Loire

Le mois de mai voit les aubépines fleurir. Pour les abeilles à portée de vol cela va permettre des apports de pollen et de nectar pour la colonie. Mais le mois de mai est également tristement célèbre en apiculture avec le « mal de mai » ou maladie noire. Un petit focus sur cette maladie vous est proposé dans ce mail ainsi qu'un rappel des dates clés dans les différentes luttes sanitaires.

### La Maladie noire – CBPV – Paralyse chronique

La maladie noire est due à un virus, le CBPV (*Chronic Bee Paralysis Virus*). Elle est transmise entre les abeilles via l'échange de nourriture et par le contact.



Les facteurs favorisant le développement de la maladie sont :

- La consommation de miellat car plus difficile à digérer.
- Les lésions de la cuticule. Elles peuvent être provoquées par :
  - Les **frottements**, comme par exemple lors des épisodes de mauvais temps entraînant un confinement et beaucoup de contact dans des colonies populeuses. Comme lors d'épisode de mauvais temps au printemps.
  - Des **blessures** de la cuticule liées à l'environnement interne de la ruche comme les trappes à pollen.
  - Des lésions causées par **Varroa**.
- Certaines souches sont plus sensibles (*Apis mellifera anatoliaca*). Une étude anglaise a établi un lien entre l'importation de reines et l'augmentation de la fréquence de la maladie.

C'est une maladie qui a deux types d'expression, pouvant toucher une ruche de façon isolée ou un rucher entier. Les signes cliniques sont des anomalies morphologiques (abeilles noires, dépilées) ou neurologiques (tremblements, vol difficile).

Il est important de déclarer les cas via OMAA pour mieux les comprendre, investiguer les cofacteurs, et avoir des analyses toxicologiques et virales réalisées si besoin.

Comme toutes maladies virales apicoles, il n'existe pas de traitement médicamenteux. Pour plus d'informations vous pouvez contacter votre structure départementale.

Pour aller plus loin [la fiche pratique de la FNOSAD](#)

#### Les signes cliniques

- Abeilles noires, brillantes
- Abeilles moribondes tremblantes, houspillées par les gardiennes
- Accumulation de cadavres
- Abdomen gonflée

#### Prophylaxie et conduite à tenir en cas de suspicion

- User modérément de la trappe à pollen
- Agrandir les colonies à temps pour éviter la surpopulation
- Traiter de façon adéquate contre varroa
- Eviter la surdensité et la surpopulation
- Remplacer la reine par une souche moins sensible
- Déclarer vos cas pour investigation

## Les dates clés de la région

Merci de nous transmettre vos données. Ces résultats sont précieux. Ils alimentent les observatoires Varroa et Frelon de la région et nous permettent d'établir des données consolidées. Vos Vétérinaires conseils, vos structures départementales et le GDS Régional sont à votre écoute.



### Varroa

Les comptages sur lange ou en phorétiques (si réalisables) vous permettent de définir les actions à prévoir pour mieux gérer le parasite à tout moment de la saison.

#### Comptage sur lange – les périodes à venir :

Après la récolte de printemps (pour faire un traitement si besoin, essaim, changement de reine).

Un mois après le comptage de printemps (pour suivre l'infestation).

Avant la récolte d'été (pour évaluer l'infestation avant traitement).

Après la fin des traitements mis après la récolte d'été (pour évaluer l'efficacité du traitement).

#### [Lien grille de relevée](#)

#### Comptage phorétique

Après la miellée de printemps. Cela permet de définir les actions à prévoir pour aborder l'été sereinement.

Par mail à :

[apiculture.frgds-pdl@reseaugds.com](mailto:apiculture.frgds-pdl@reseaugds.com)

Avec la commune, la date du comptage, les données en VP/100ab.



### Frelon

Fin du piégeage des fondatrices du frelon asiatique : 15 mai

Dernier délai, fin mai, tous les pièges doivent être enlevés.

#### [Lien relevé des pièges](#)

Ou vous pouvez contacter votre référent départemental :

GDS 44 : Tanguy Delaunois

ASAD 49 : Alain Guerlet

GDSA 53 : Robert Pauchard

GDSA 72 : Denis Trouillet

GDSA 85 : Jean-Marc Aubret